

## Déforestation et Changements Climatiques : quels enjeux , quelles questions en suspend ?

La déforestation est un problème mondial qui préoccupe de plus en plus à cause de ses impacts sur les populations locales, la biodiversité et le climat. La dernière évaluation de l'Organisation pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) constate que 13 millions d'hectares de forêts ont disparu chaque année entre 2000 et 2005, en grande partie en Amérique du Sud, en Asie du Sud-Est et dans le Bassin du Congo.

Les origines de la déforestation divergent d'une région à l'autre : déboisement pour le développement des cultures, incendies, coupes sauvages d'essences précieuses, etc. Au Brésil, ou en Afrique par exemple, l'une des causes est la recherche de nouvelles terres agricoles; concernant l'exploitation industrielle, les producteurs d'agrocultures en Indonésie empiètent sur la forêt en étendant leur culture de palmiers. Le même phénomène est observé sur la côte pacifique d'Amérique du Sud pour la culture d'eucalyptus dédiée à la production de pâte à papier. En Afrique, l'exploitation forestière est différente car elle est sélective : seules quelques essences rares sont surexploitées, on parle alors de dégradation plutôt que de déforestation. À noter que l'exploitation industrielle est influencée par l'évolution des marchés et par conséquent, son impact sur la forêt peut fluctuer. Les incendies de forêt involontaires sont une autre cause de déforestation.

Ainsi chaque région considérée a une cause dominante et un type de déforestation précis, ce qui rend la lutte contre la déforestation hétérogène.

La déforestation a de multiples impacts. Elle joue surtout :

- Sur les communautés locales car la forêt est une ressource en produits forestiers, alimentaires, en eau, joue un rôle culturel...
- Sur la biodiversité car la forêt abrite la moitié des espèces vivantes de la planète.

**Equiterre-Canada et RAC-France se joignent à ENDA pour la mobilisation et le renforcement de la société civile pour et après la COP 12 « Climat » de Nairobi.**

- Sur le climat mondial car la déforestation conduit au relargage d'une partie du CO<sub>2</sub> stocké par la forêt et donc contribue à l'augmentation de la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et aux Changements Climatiques. La déforestation serait ainsi responsable de 20% des émissions de CO<sub>2</sub> au niveau mondial (voir e-bulletin N°3).

Ces impacts n'ont pas la même ampleur selon le type de déforestation et donc selon les régions considérées. En particulier, l'impact de la dégradation de la forêt en Afrique sur le climat mondial est considéré comme plus faible que dans les autres régions. Pourtant l'exploitation sélective a un impact significatif sur les émissions de CO<sub>2</sub>.

De nombreuses Organisations Internationales (GEF, PNUE), Etats, ONG et communautés locales interviennent déjà sur le terrain pour tenter d'enrayer le phénomène de la déforestation. Au plan international, plusieurs textes traitent de ces questions, au premier rang duquel la Convention de Lutte contre la Désertification (CDD) et la Convention sur la Biodiversité (CCB). Mais les programmes de lutte contre la déforestation n'intègrent pas clairement la dimension « réservoir de carbone » des forêts.

Dans le cadre des négociations sur les Changements Climatiques, cette question pourrait être traitée plus judicieusement. Pour cela, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a demandé que cette question soit débattue lors de la Conférence Climat de 2005 à Montréal. Elle a proposé de mettre en place un mécanisme de marché afin de valoriser la déforestation évitée.



La meule casamançaise

Il s'agirait alors pour les pays ayant pris un engagement de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du Protocole de Kyoto (pays de l'Annexe B) de rémunérer les pays en développement pour chaque tonne de CO2 évitée grâce à la réduction de la déforestation. Cela nécessiterait tout de même une modification des accords de Marrakech, accords qui ont défini les mécanismes de marché du Protocole en 2001.

Depuis cette soumission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Brésil a exprimé sa préférence pour l'instauration d'un Fonds international pour financer les politiques nationales de lutte contre la déforestation. Ce système présente une plus grande ouverture de mise en œuvre des politiques, mais pour être efficace, il faut veiller à ce qu'il soit correctement encadré.

Quelle que soit la stratégie adoptée (dans le cadre des négociations climat) pour lutter contre la déforestation, des problèmes méthodologiques doivent encore être résolus. Ils ont été évoqués lors d'un atelier de travail de la Convention Climat qui s'est tenu à Rome en novembre 2006.

Tout d'abord il existe différentes définitions de la forêt et de la déforestation qui ont des conséquences sur l'évaluation de l'ampleur du phénomène. L'atelier de Rome a mis en avant la nécessité de développer une définition adaptée à la question climatique, capable notamment de prendre en compte les émissions de CO2 liées à la dégradation de la forêt. Si on s'en tient par exemple à la définition officielle de la FAO, la forêt est « un système écologique couvrant au moins 10 % du sol avec des arbres d'au moins cinq mètres de haut ». Partant de cette définition, la dégradation de la forêt et les émissions liées aux coupes sélectives ne sont pas comptabilisées en tant que déforestation. D'autres questions méthodologiques doivent être résolues, comme celles de la quantification des émissions de CO2 évitées.

Tout d'abord, la quantification de la déforestation évitée rend nécessaire la définition d'un niveau de référence (le niveau de déforestation qui aurait lieu sans le programme considéré) et la mesure de la déforestation qui a réellement lieu. Ces deux points sont problématiques : il est toujours difficile de savoir ce qui se serait passé sans action et la mesure de la déforestation réalisée nécessite des moyens techniques et financiers importants.

De plus, la traduction de la déforestation évitée en émissions de CO2 évitées nécessite également des moyens importants. Il nécessite une bonne connaissance des capacités de stockage des espèces forestières concernées ainsi que des sols, qui présentent aujourd'hui encore de nombreuses zones d'ombre. Il est possible d'effectuer des mesures de terrain - basées sur la comptabilisation des espèces et des mesures par satellite (évaluation de la quantité de carbone en fonction du périmètre des forêts).

Concernant la gouvernance, il faut s'assurer que l'effort mondial de lutte contre la déforestation ne se fasse pas au détriment du droit des populations locales et des peuples autochtones à gérer eux-mêmes leurs forêts. Si les causes de la déforestation sont très différentes d'une région à l'autre et varient au cours du temps, on observe néanmoins que l'absence de reconnaissance des droits fonciers des populations locales et des peuples autochtones est un problème récurrent. En Asie du SUD-EST, les grands incendies comme ceux de Bornéo en août et septembre 2005, ont été causés par la mise à feu des « champs » d'eucalyptus ou de palmier à huile par des villageois mécontents de la conversion de leur forêt.

Pour établir une stratégie globale et efficace de réduction des émissions de CO2 liées à la déforestation, il est nécessaire de répondre clairement à de nombreux enjeux méthodologiques comme la définition de la déforestation et la comptabilisation des émissions évitées. Il est également important de veiller à intégrer les populations locales. Quelle que soit l'option retenue, le système devra être souple, afin de garantir une prise en compte des spécificités des différents pays en matière non seulement de lutte contre la déforestation, mais aussi de développement et de protection de la biodiversité.

## « Echange d'expérience »

**Sur cette question de la déforestation, les acteurs de la société civile africaine ont besoin d'échanger leurs expériences aussi bien sur les négociations que les activités de terrain afin d'améliorer la pertinence des positions prises, et donc de les renforcer.**

- NOUS ECRIRE -

**Ce numéro a été réalisé en collaboration avec le Réseau Action Climat - France (RAC- France).**

